

N° 07
01 juin 2017

RENCONTRE BILATÉRALE DG-DRH / SNE-FSU

Spéciale Quasi-statut / CDIsation / Déprécarisés

Concernant le cadrage du régime indemnitaire Quasi-statut :

Le cadrage du régime indemnitaire quasi statut sera abordé lors du prochain comité technique de l'établissement (07 juin 2017) afin de valider le processus qui permettra aux agents de toucher 75% des primes dès le mois de juillet. Les 25% restants seront discutés en réunion de concertation avec les OS pour être fixés, ainsi que la cotation des postes, avant fin novembre.

Concernant les problèmes de CDIsation des CDD :

La DRH confirme la CDIsation immédiate des 3 personnes recrutées sur l'article 3-2 et dont les emplois restent sur la liste dérogatoire, ainsi que la CDIsation en cours des personnels recrutés sur article 6 (emploi permanent à temps incomplet). Pour tous les autres elle confirme que le renouvellement des contrats, qui entraîne une CDIsation au-delà de 6 ans d'ancienneté, ne pourra être envisagé qu'après ouverture des postes aux fonctionnaires et constat de carence sur le recrutement.

Concernant les problèmes de régularisation des déprécarisés 2016 :

Nous avons exprimé notre satisfaction concernant l'amélioration de la transmission des informations aux agents concernant la session 2017, tout en rappelant la nécessité d'apporter toutes les informations utiles aux agents pour choisir entre quasi statut et statut de fonctionnaire. En particulier, nous réitérons notre demande d'accès à tous les personnels de l'établissement au site intranet du ministère. La DRH est d'accord avec ce point, et s'engage à aborder le sujet avec le MEEM.

La prime spéciale d'installation : Ses règles d'attribution ont changé à compter du 1er janvier 2017 (Décret n° 2017 - 420 du 27 mars 2017). Désormais, cette prime est versée sous réserve que la nouvelle résidence administrative diffère de celle de la dernière affectation avant nomination dans le corps. Nous nous sommes cependant assuré que celle-ci soit bien attribuée aux agents ayant été déprécarisés en 2016.

Taux moyen RIFSEEP : Nous avons demandé au DG et la DRH pourquoi les agents de l'établissement se voient attribuer un régime indemnitaire (RIFSEEP) inférieur au taux moyen fixé par les notes de gestion RIFSEEP de 2016. La DRH nous répond que la fixation du taux appartient au ministère au même titre que les salaires, cependant elle s'engage à consulter le MEEM pour s'assurer d'une égalité de traitement. De plus, nous avons demandé que les décisions de cotations des postes soient soumises à avis, elles devraient l'être auprès du Comité Technique de l'établissement.

Promotions 2018 : Concernant les promotions 2018 pour les catégories B et C, les tableaux des propositions doivent être transmis au MEEM avant le 30 juin au service DRH du ministère qui est en charge de l'harmonisation des propositions des EP à faible effectif (qui ne disposent pas de CAP locales). Nous avons convenu avec le DG et la DRH le principe d'une réunion de concertation avec les OS au début du mois de juin, en même temps que les CAP des ATE/TE.

Bulletin de salaire : La première régularisation du salaire de contractuel à fonctionnaire est illisible sur le bulletin de salaire. Cela a été reconnu par le DG qui a convenu qu'une note annexe d'explications devrait être jointe en cas de changement important sur les salaires. Le DG s'est engagé à voir cela avec la direction financière.

Milieux & Faune Sauvage

Secrétaire national

Pascal WANHEM
wanhem.sne@gmail.com
06 20 99 91 84

sne@oncfs.gouv.fr

SNE-FSU

Secrétaire Général

Jean Luc CIULKIEWICZ
jean-luc.ciulkiewicz@fsu.fr

Tel bureau: 01 41 63 27 30
Port: 06 85 91 03 50
Permanence : 01 40 81 22 28

Secrétaires adjoints

Patrick SAINT-LEGER
06 70 81 17 16
saintleger.sne@gmail.com

Jean-Marc MARSOLLIER
06 08 47 23 35
marsollier.sne@gmail.com

Jean Luc GIRARD
jean-luc.girard@developpement-durable.gouv.fr

Anthony TURPAUD
06 12 09 12 39
sne.mercantour@gmail.com

SNE-FSU
104 rue Romain Rolland
93260 LES LILAS

sne-fsu.org



snefsu.org